



Ville de Cerny
Essonne
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2025

Date de convocation	7 novembre 2025	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage :	7 novembre 2025	Nombre de conseillers présents :	15
		Nombre de conseillers votants :	18

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre 2025, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi HEUDE, 1^{er} adjoint, à la suite de la convocation adressée le 7 novembre 2025.

Étaient présents : M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUSSI, M. PRAT, Mme BARBERI, M. LACOMME, Mme MAUGÈRE, MM. MIKOLAJCZAK, CARNOT, Mmes EYHERABIDE, TRIMBOUR, MM. FILLATRE, VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET

M. Thomas FILLATRE est arrivé à 19h08 durant la lecture de la décision n° 21-2025-1.1

Mme Alexandra EYHERABIDE est arrivée à 19h13 durant la lecture de la décision n°23-2025-9.1

Ont donné pouvoir : Mme CHAMBARET à Rémi HEUDE
M Patrick VELAY à Alain PRAT
Mme Chrystelle LEPAGE à Stéphanie MITTELETTE-ROUSSI

Absents excusés : Mmes Laurie FILLATRE, Chrystelle LEPAGE, Laetitia LAUTRU, MM. Erwan MERLET, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2025 / VIII / 4 - 5.7 SMOYS : Désignation des délégués du Conseil municipal au Comité syndical

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1, L.5212-16 et L.5252-7,

VU l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022 portant modifications statutaires du Syndicat mixte d'énergie Orge Yvette Seine (SMOYS),

VU l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2025 portant adhésion au syndicat mixte d'énergie Orge-Yvette-Seine, des communes de Cerny et Orveau au titre de la compétence en matière d'organisation et de fonctionnement du service public de la distribution du gaz,

VU la délibération n° 2024 / VII / 10 – 5.7 du Conseil municipal du 25 septembre 2024 approuvant l'adhésion de la commune de Cerny au syndicat Mixte Yvette Seine (SMOYS) pour le transfert de la compétence « distribution publique de gaz naturel »,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder, suivant l'article 9.1 des statuts du SMOYS, à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

CONSIDERANT que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de ses délégués au sein du syndicat mixte,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**,

DÉCIDE de voter à main levée pour l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant,

DÉSIGNE, À L'UNANIMITÉ, pour représenter la commune de Cerny au sein du Comité syndical du SMOYS :

Délégué titulaire : **Rémi HEUDE**
Délégué suppléant : **Alain VUITRY**

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

